

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES
DU MARDI 23 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Germain Nuelles, sous la présidence de M. Noël ANCIAN Maire.

Présents : M. ANCIAN Noël, M. MARION Sylvain, Mme TULLIE Véronique, Mme MEYGRET Claire, Mme CHAVEROT Béatrice, M. LHOPITAL Sébastien, M. PIN Mathieu, Mme LEBOURDAIS Jeannie, M. PEILLON Gérard, M. MAROTTE Régis, Mme BOURGEOIS Odile , M. POUILLY Marc : arrivée à 20 h 40 Mme PUBLIE Martine : arrivée à 21 h 18.

Absents excusés: Mme NABET Marie Christine (pouvoir à G. PEILLON), M. LAURENT Daniel (pouvoir à V. TULLIE), Mme RAGOT Virginie (pouvoir à Mme LEBOURDAIS Jeannie), M. DUPONCHEL Eric (pouvoir à B. CHAVEROT), M. SIMONET Pascal (pouvoir à M. MARION Sylvain),

Secrétaire de séance : Mme BOURGEOIS Odile

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 mars 2019 à l'unanimité.

1 – Subventions 2019

Monsieur l'adjoint en charge des associations propose la répartition des subventions, selon le tableau joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 1 voix contre :

AUTORISE le versement des subventions au titre de l'année 2019, telles qu'elles sont présentées au tableau ci-annexé.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget primitif 2019.

ASSOCIATIONS	2018	Vote 2019
MFR LA PALMA 2 élèves → 1 élève	100 €	50 €
MFR SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET 0 → 1 élève	/	50 €
MFR SAINT ROMAIN DE POPEY 1 élève	50 €	50 €
Chambre des métiers et de l'Artisanat 12 élèves → 9 élèves	600 €	450 €
Accroche Chœur	150 € (non versé)	150 €
ADMR	2 000 €	2000 €
Amicale Sapeurs-pompiers	400 €	400 €
Amicale Sapeurs-pompiers 14 juillet (son et lumières)	/	5404 €
Amitié Echange Sincel	150 €	150 €
Anciens Combattants	150 € (non versé)	150 €
APEN	780 € (60x13)	702 € (54x13)
APEN PROJET	2 000 €	/
APESG	2 145 € (165x13)	2 093 € (161x13)
APESG PROJET	/	4 000 €
Ass'Mat'Entr'Ailes	150 €	150 €
Basket	1 200 €	1 200 €
BSCSGN	400 €	400 €
Carrières de Glay (fête de la Pierre)	2 000 €	/
Clos du Colombier	150 €	150 €
Club gaieté et bonne humeur	150 € (non versé)	150 €
Compagnie du Théâtre (nuit du conte)	/	2 000 €
Danse Pour Tous	1 200 €	1 200 €
EHPAD	/	100 €
Gym Form	150 €	150 €
Hier et Aujourd'hui	150 €	150 €
La Treille	400 €	/
Les Grisemottes	400 €	400 €
Les Jean Farine	150 €	150 €
Les Tontons Daniels	150 €	150 €
Relais Arc en Ciel (distribution Trait d'Union)	840 €	1 320 €
Société de chasse (sécurisation du local)	150 €	300 €
Solidarité Partage	558,25 €	582,5 €
Tennis Club	1 200 €	1 200 €
Théâtre des Mots	/	150 €
Autres	/	1 000 €
CAP GENERATION (chantiers internationaux été 2019)	/	1 334€
total	17 473.25 €	27 885.50 €

2 – Convention avec le CDG 69 relative à l'intervention sur les dossiers de cohortes CNRACL

L'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet aux Centres de Gestion d'assurer toutes les tâches en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui sont affiliés.

Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole a, par délibération du 2 juillet 2018, décidé d'intégrer à compter du 1^{er} janvier 2019 dans la cotisation additionnelle, la mission de contrôle et/ou la réalisation et de suivi des dossiers de retraite CNRACL.

Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole souhaite maintenir pour l'ensemble des collectivités affiliées, la possibilité de lui confier par convention, la réalisation des dossiers de cohortes dans le cadre du droit à l'information des agents en matière de retraite.

Cette prestation permet aux collectivités de pouvoir maintenir à jour les comptes de retraite de leurs agents et de fiabiliser les données.

Le présente convention définit les modalités de mise en œuvre de la mission d'intervention du Centre de gestion pour la réalisation des dossiers de cohortes des agents CNRACL concernant les dossiers de cohortes à partir de la cohorte 2020 qui sera traitée à partir de septembre 2019 et qui comprend :

- Dossier de simulation de calcul (anciennement préliquidation sans engagement) dans le cadre du traitement des cohortes pour l'EIG (estimation indicative globale)
- Dossier de modification du compte individuel retraite (MCIR) dans le cadre du traitement des cohortes pour le RIS (relevé individuel de situation)

Pour chaque dossier transmis à la CNRACL par le CDG 69, la collectivité s'acquittera de la participation financière suivante :

. Réalisation d'un dossier de simulation de calcul dans le cadre du traitement des cohortes pour l'EIG (ex préliquidation sans engagement)	→	Dossier <u>n'ayant jamais été traité</u> et facturé par le cdg69 dans le cadre d'une ancienne cohorte pour l'EIG	70,00 €
	→	Dossier <u>ayant déjà été traité</u> et facturé par le cdg69 dans le cadre d'une ancienne cohorte pour l'EIG	35,00 €
. Réalisation d'un dossier de modification de CIR dans le cadre du traitement des cohortes pour le RIS	→	Dossier <u>n'ayant jamais été traité</u> et facturé par le cdg69 dans le cadre d'une ancienne cohorte pour le RIS	50,00 €
	→	Dossier <u>ayant déjà été traité</u> et facturé par le cdg69 dans le cadre d'une ancienne cohorte pour le RIS	25,00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention dite « cohorte » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, ainsi que tous les documents se rapportant à cette convention.

3 - Prolongation des horaires des garderies périscolaires dans les écoles à partir de la rentrée scolaire 2019-2020

Suite à la prolongation des horaires des garderies de 18 h à 18 h 30 à titre expérimental, depuis le 4 mars 2019, Monsieur le Maire fait savoir que les taux de fréquentation ne sont pas très importants.

Cependant, un certain nombre de familles souhaitent s'organiser à partir de la rentrée scolaire prochaine afin de prévoir le mode de garde de leurs enfants.

Il est donc proposé de poursuivre la prolongation des horaires d'ouvertures des garderies de 18 h à 18 h 30 les lundis, mardis et jeudis soirs à partir de la rentrée scolaire 2019-2020 pour un montant unitaire de 2 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 17 voix pour et 1 abstention :

- Accepte la prolongation des horaires d'ouverture des garderies périscolaires de 18 h à 18 h 30 les lundis, mardis et jeudis à partir de la rentrée scolaire 2019-2020
- confirme le tarif de 2 € la demi-heure supplémentaire, tout créneau entamé étant dû.

4 - Avenant à la convention n° 2015-26 dans le cadre de la politique du 1% paysage et développement

Dans le cadre de l'élaboration du projet de création de chemins de découverte et d'une passerelle sur l'A89, Monsieur le Maire explique qu'une convention (n° 2015-26) a été signée avec la DREAL afin d'obtenir une subvention au titre de la politique du 1% paysage et développement.

Le montant de la subvention attribuée s'élevait à 177 850 €.

La durée de la convention était de 3 ans à compter de la date de signature, soit le 20 juin 2019.

Vu l'évolution du périmètre du projet ainsi que sa complexité de mise en œuvre, la communauté de communes du Pays de l'Arbresle a décidé de reprendre ce projet.

Considérant les valeurs culturelles et patrimoniales de ce projet et afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention accordée, il est proposé de signer un avenant à la convention n° 2015-26 qui prolongera le délai de versement de la subvention au 31 décembre 2020 et qui actera le changement de porteur de projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de transférer ce projet à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
- Accepte de prolonger le délai de versement de la subvention au 31 décembre 2020
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention.

5 / Avis à la demande de dérogation relative aux émissions industrielles de la société Lafargeholcim Ciments dans le cadre des installations classées

Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer car il a besoin d'un complément d'information afin de statuer lors du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Présentation des statistiques 2018 de la délinquance : Monsieur le Maire projette et commente la présentation faite par la gendarmerie lors de l'inspection annuelle de la Brigade de l'Arbresle.

Monsieur le Maire fait circuler le planning pour la tenue des bureaux de vote pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019.

Fibre optique : les premiers raccordements pourraient intervenir dès octobre 2019.

Cimetière de Nuelles : déplacement de la croix.

Choix à faire. Consultation au public dans les deux mairies puis décision à prendre.

Présentation du projet dit « sillon touristique et culturel ».

Infrastructure légère reliant les Carrières de Glay au Couvent de la Tourette.

Monsieur POUILLY présente le projet Landart.

Programme acté par la CCPA : création de 2 courts couverts sur la commune qui seront communautaires. Ils seront situés à côté de la salle polyvalente.

Fin de la réunion : 00 h 25

Prochain Conseil Municipal le lundi 27 mai 2019 à 20 h 00

Salle du conseil de la Mairie de Saint Germain Nuelles

Fait à Saint Germain Nuelles,

03 mai 2019

Le Maire,

Noël ANCIAN

